



Projet de Programme de l'UICN 2013-16

Résumé exécutif

Août 2011



Commentaires avant le 10 Octobre 2011:
Plus d'informations sur :

programme@iucn.org
www.iucn.org/programme

Table des matières

Introduction	2
Le cadre du Programme de l'UICN 2013-16	2
Domaine central de Programme : Valoriser et conserver la biodiversité.....	4
Domaine central de Programme : Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable	6
Domaine thématique de Programme : Des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique	7
Domaine thématique de Programme : Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire	9
Domaine de Programme thématique : Une économie mondiale plus verte.....	10
Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-16.....	12

Introduction

Ce document résumé le Projet de Programme de l'UICN 2013-2016 (Mai 2011), dont la version complète a été consultée par les constituants de l'UICN – Membres, Commissions et Secrétariat – entre mai et octobre 2011. Le Projet de Programme 2013-2016 a été préparé conformément aux Statuts de l'UICN et sera examiné et approuvé lors du Congrès mondial de la nature qui se tiendra à Jeju, en Corée, en septembre 2012.

Un monde juste qui valorise et conserve la nature. Telle est la Vision de l'UICN. La nature est notre système de survie. La diversité de la vie et de la nature doit être conservée pour que le développement soit durable. Un monde juste exige un changement fondamental dans toutes les dimensions de la vie et de la société, y compris politiques et économiques.

Le créneau de l'UICN est de promouvoir des solutions basées sur la nature, pour mettre un terme à la destruction de la biodiversité et aussi pour soutenir un développement pour tous, et en particulier pour les populations et communautés les plus pauvres, qui dépendent de la nature pour leur subsistance. Un monde juste doit garantir des droits d'accès équitables à la biodiversité et aux bienfaits fournis par la nature entre générations, classes économiques et sociales, hommes et femmes, ainsi qu'au-delà des lignes géopolitiques.

Le monde a besoin de l'UICN pour résoudre la crise de plus en plus aiguë de la perte de la biodiversité, et montrer à quel point la nature peut offrir des solutions aux défis les plus urgents de la planète. L'UICN est ainsi le principal fournisseur de connaissances, d'outils et de normes liés à la biodiversité et utilisées pour influencer les politiques, réaliser la planification de la conservation et guider les actions sur le terrain. Dans ce rôle, l'UICN est bien placée pour rapprocher et travailler avec une vaste gamme d'acteurs de divers niveaux.

Pendant la période 2013-16, l'UICN s'appuiera significativement sur d'autres processus internationaux, notamment le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, adopté par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en 2010 ; la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ; les négociations en cours de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la Convention des Nations Unies contre la désertification ; et les efforts actuels pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du millénaire pour le développement.

Le cadre du Programme de l'UICN 2013-16

Le Programme de l'UICN repose sur la Vision d'*un monde juste qui valorise et conserve la nature*, et s'organise autour de deux Domaines centraux de Programme essentiels pour la conservation de la biodiversité et trois Domaines thématiques de Programme (voir Schéma 1 ci-dessous).

Les Domaines centraux de Programme, *Valoriser et conserver la biodiversité* et *Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable* représentent le cœur du travail de l'UICN. Ces Domaines sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et le processus actuel de développement des connaissances, des outils et des normes qui sous-tend le travail des Domaines thématiques de Programme. Dans le cadre de *Valoriser et conserver la nature*, l'UICN veillera à ce que ses connaissances sur la biodiversité, ainsi que les outils et les normes de planification associées, soient d'un niveau d'excellence mondial, et soient utilisés pour influencer la politique et l'action sur le terrain. *Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable* s'attachera à consolider l'expérience de l'UICN dans ses relations avec les populations dans le domaine de la nature, afin d'adopter un ensemble cohérent de principes, de normes et d'outils en faveur des droits, de la gouvernance et de l'équité.

Centraux	Valoriser et conserver la biodiversité		Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable	
Thématiques	Des solutions au changement climatique basées sur la nature		Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire	
			Une économie mondiale plus verte	

Schéma 1: Le cadre de Programme de l’UICN 2013-16

Les Domaines thématiques de Programme sont des domaines considérables de travail entrepris à l’échelle de l’Union pour répondre aux questions les plus pressantes du moment en termes de développement durable. Mais surtout, c’est dans ces domaines que l’UICN se distingue par sa grande expertise, ses activités sur le terrain, son influence politique ou son pouvoir de convocation des parties prenantes pour provoquer un réel changement.

Le principe commun rassemblant les trois Domaines thématiques proposés : changement climatique, sécurité alimentaire et économie verte, est que la nature peut fournir des solutions efficaces, pratiques, économiques et évolutives à ces défis (voir Schéma 2 ci-dessous). D’autres domaines susceptibles de bénéficier de solutions basées sur la nature, où l’expertise de l’UICN pourrait favoriser le changement, peuvent également être abordés pendant la période de quatre ans du Programme, lorsqu’approprié.

En réalisant ce Programme, l’UICN s’orientera vers de nouveaux acteurs, et cherchera à influencer les politiques et les actions dans des secteurs qui n’ont traditionnellement jamais considéré la nature comme solution potentielle à ces problèmes essentiels.

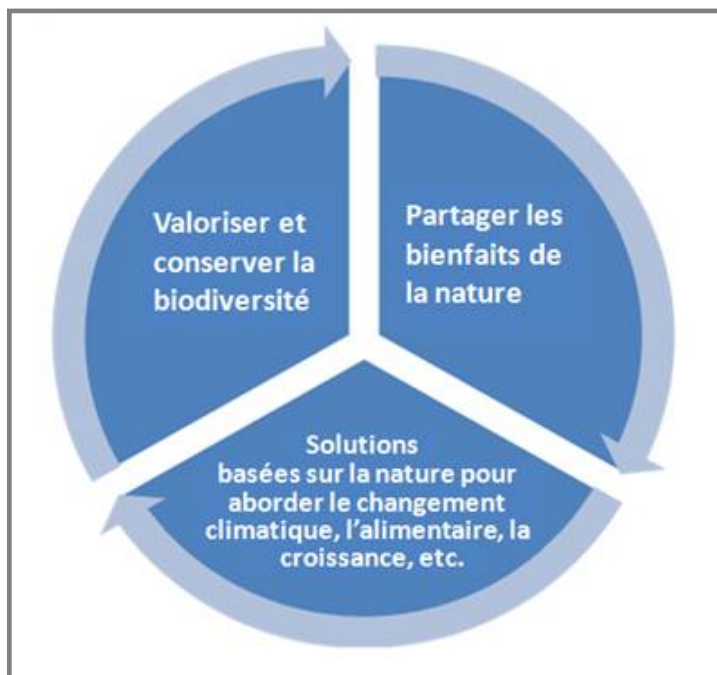


Schéma 2: Rendre le Programme de l’UICN 2013-16 opérationnel

L'UICN cherche à parvenir à ses résultats en respectant son approche Un seul Programme. En conséquence, ses Membres, Commissions et le Secrétariat devront être guidés par les résultats des Domaines thématiques et centraux du Programme. Le schéma 3 résume les résultats escomptés du Programme 2013-16 de l'UICN.

Valoriser et conserver la biodiversité		Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable			
Outils et connaissances en faveur de la conservation de la biodiversité	Politiques et actions en faveur de la conservation de la biodiversité	Outils et connaissances pour améliorer la prise de décisions en faveur de la conservation de la biodiversité		Politiques et gouvernance en faveur de la conservation de la biodiversité qui respectent les droits	
Solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique		Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire		Une économie mondiale plus verte	
Politique de lutte contre le changement climatique utilisant la nature comme solution	Évaluer l'impact du changement climatique sur la biodiversité	Politique d'amélioration de la sécurité alimentaire utilisant la nature comme solution	Politique et action dans le domaine de la conservation améliorant la sécurité alimentaire	Intégrer la nature dans la gestion des risques	Renforcer les opportunités économiques basées sur la biodiversité
Appliquer les solutions basées sur la nature pour l'adaptation et la mitigation		Appliquer les solutions basées sur la nature pour améliorer la sécurité alimentaire			

Schéma 3: Cadre et résultats du Programme de l'UICN

Domaine central de Programme : Valoriser et conserver la biodiversité

Malgré son importance fondamentale pour la vie sur Terre, la biodiversité continue d'être perdue. De nombreux indicateurs montrent le déclin continu de la biodiversité dans la totalité de ses trois composantes – les écosystèmes, les espèces et les gènes. De nombreuses évaluations montrent clairement les principaux défis qui attendent la biodiversité et la conservation, entre autres l'Évaluation des écosystèmes du millénaire, la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et les Perspectives sur la biodiversité mondiale 3. L'objectif établi par les gouvernements du monde entier en 2002 – mettre un terme à la perte de la biodiversité d'ici à 2010 – n'a pas été atteint, que ce soit internationalement ou nationalement, ou dans une quelconque région du monde.

Parallèlement, les exemples s'accumulent prouvant l'efficacité de la conservation. Ces succès doivent être amplifiés ; en d'autres termes, il convient de davantage reproduire ce qui fonctionne.

Les valeurs de la biodiversité sont tangibles et intangibles. La diversité biologique, qui sous-tend le bon fonctionnement des écosystèmes et la fourniture des services écosystémiques, est essentielle

au bien-être humain. Elle contribue à la sécurité alimentaire, à la santé humaine, à un air et à une eau propres, elle améliore les conditions locales de subsistance et le développement économique, et est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté.

Ce Domaine central de Programme est destiné à répondre aux pressions directes qui pèsent sur la biodiversité et à promouvoir son utilisation durable afin de protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.

Justification

Le mandat de l'UICN pour ce Domaine de Programme provient de deux sources principales. Les Membres ont voté de nombreuses Résolutions au cours des quatre derniers Congrès mondiaux de la nature, mandatant l'UICN pour aborder les questions de la valeur et de la valorisation de la biodiversité, des espèces menacées, des aires protégées notamment les sites du Patrimoine mondial, et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, en octobre 2010, les Parties à la Convention de la diversité biologique ont adopté un nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, afin d'encourager l'action en faveur de la conservation de la biodiversité. L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré cette même décennie la Décennie pour la biodiversité. Le Programme de l'UICN 2013-16 soutient la mise en œuvre du Plan stratégique et a été conçu pour montrer, surveiller et rapporter les secteurs précis où l'UICN contribuera à la réalisation de ces objectifs.

Approche et résultats

Ce Domaine de Programme est basé sur le simple principe que la connaissance favorise l'action. En associant des connaissances, des normes et des outils de qualité mondiale avec un réseau mobilisé de Membres et de partenaires, l'UICN croit qu'un changement réel dans les politiques et les actions soutenant la biodiversité est possible.

Résultat mondial 1.1 : Outils et connaissances pour conserver la biodiversité

L'UICN continuera de tenir un rôle essentiel dans l'offre de données scientifiques et d'analyses de pointe basées sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et la proposition de Liste rouge de l'UICN des écosystèmes. Ces deux outils seront développés afin d'agir efficacement dans la planification de la conservation.

Résultat mondial 1.2 : Politiques et actions en faveur de la biodiversité

Les connaissances doivent être utilisées. L'UICN tirera profit de ses connaissances, normes et outils pour influencer les politiques et soutenir l'action sur le terrain, notamment celle entreprise par ses Membres. L'UICN aide depuis longtemps les pays à mettre en œuvre les conventions liées à la biodiversité, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le patrimoine mondial et la Convention sur le commerce international des espèces menacées, et continuera à les soutenir.

Domaine central de Programme : Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable

Partout dans le monde, le bien-être des personnes dépend directement ou indirectement de la biodiversité. La nature a toujours été à l'origine de la croissance et du progrès des sociétés humaines, et de plus en plus d'exemples viennent démontrer sa valeur économique considérable.

Cependant, les bienfaits de la nature ne sont pas partagés de façon équitable. Les décisions sur la gestion et l'utilisation de la biodiversité, et la façon dont ces décisions sont prises, peuvent avoir des effets déterminants sur le bien-être humain. Il est donc de l'intérêt des populations et de la biodiversité de partager le pouvoir, la responsabilité et les bienfaits de la gestion des ressources naturelles, et de renforcer les ententes en matière de gouvernance pour les rendre plus transparents, bénéfiques à tous et équitables. Ce principe est à la base d'un monde juste, capable de valoriser et de conserver la nature.

Justification

Les précédents Programmes de l'UICN abordaient de façon transversale les questions de gouvernance, de droits, d'équité et de genre. Mais il est vite apparu au sein du Secrétariat et des Commissions que cette approche inconsistante et dispersée manquait de cohérence. Le travail de l'Union à ce sujet – comment prendre et mettre en œuvre les décisions sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles ; comment répartir les coûts et les bénéfices – doit être une caractéristique constante de ses Programmes.

Sur cette approche, les Membres ont déjà donné un vaste mandat à la politique de l'UICN. Outre la Vision et la Mission de l'Union, plus de 100 résolutions abordent directement et relient sans équivoque la science et la pratique de la conservation aux questions de justice sociale et d'équité.

Mais d'autres organisations ont également donné pouvoir à l'UICN pour aborder ces questions. L'UICN aidera notamment à l'exécution du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention pour la diversité biologique, et à la mise en œuvre du Protocole récemment adopté sur l'accès et le partage des bénéfices. Plusieurs mécanismes internationaux comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones poussent actuellement les gouvernements à améliorer l'équité sociale pour les groupes marginalisés et à garantir les droits sur les ressources naturelles.

Approche et résultats

Depuis de nombreuses années, l'UICN fait le lien entre conservation et développement durable. Cependant, il est important aujourd'hui qu'elle adopte une approche cohérente et homogène. Le travail de l'UICN visera à créer un ensemble solide de principes, de normes et d'outils, afin de consolider les avancées déjà réalisées et de réunir et d'habiliter les parties prenantes à créer des solutions influençant la politique, la gouvernance et l'action.

Résultat mondial 2.1: Outils et connaissances pour une meilleure prise de décision

L’UICN cherche à offrir un nouvel ensemble phare de principes, de normes et d’outils faisant le lien entre la conservation et le bien-être humain, et l’équité, les droits et la bonne gouvernance. Pour cela, elle devra consolider ses expériences passées, tirer systématiquement les enseignements des activités de toute l’UICN et mobiliser l’Union et ses partenaires – dont la plupart viennent des populations les plus vulnérables de la société – afin de mettre au point, de tester et d’affiner ces nouveaux outils phares.

Résultat mondial 2.2 : Politiques et gouvernance respectant les droits

Il ne suffit pas de présenter la façon dont la conservation doit incorporer correctement l’équité, les droits et la bonne gouvernance. Il faut intégrer la conservation dans la politique, la gouvernance et l’action à tous les niveaux. L’UICN s’attachera à démontrer de quelle façon ces questions sont liées et présentera les meilleures solutions disponibles afin de changer les politiques et d’offrir des bénéfices tangibles aux habitants et aux communautés.

Domaine thématique de Programme : Des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique

Le changement climatique actuel, d’origine anthropique, s’accélère de plus en plus et ses effets, visibles partout, sont souvent irréversibles. Le retard que nous avons pris dans la réduction des émissions limite considérablement la possibilité de stabiliser les niveaux de concentration de gaz à effet de serre, et augmente par conséquent le risque d’intensifier les effets du changement climatique.

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles dans de nombreux éléments de la biodiversité et se traduisent par la disparition d’espèces ou de services écosystémiques dont dépendent les moyens de subsistance des populations. L’augmentation des concentrations de CO₂ est notamment responsable de l’acidification des océans, mettant ainsi en danger les espèces et les écosystèmes océaniques.

Il faut donc, d’une part, arrêter et inverser la tendance du changement climatique (mitigation) et d’autre part mieux gérer les conséquences inévitables qui se produisent déjà actuellement (adaptation). Pour cela, il conviendra de mettre en œuvre des actions complètes et transversales. La nature offre des solutions de mitigation et d’adaptation disponibles, évolutives et durables.

Justification

Le changement climatique s’ajoute aux autres pressions auxquelles la biodiversité est soumise et constitue, dans certains cas, la cause principale de la perte de la biodiversité. Pour conserver la biodiversité, l’UICN doit donc tenir compte des effets du changement climatique sur celle-ci.

La biodiversité peut être complètement intégrée dans les politiques et les pratiques de lutte contre le changement climatique si l’on démontre l’importance des écosystèmes pour offrir des solutions.

Les Membres de l'UICN ont voté 16 résolutions directement liées au changement climatique, abordant des questions telles que l'effet du changement climatique sur la biodiversité, le rôle de la biodiversité dans l'adaptation et la mitigation, le REDD+ (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts), la CCNUCC et la Convention sur la diversité biologique. Le Conseil de l'UICN a récemment approuvé la Déclaration de politique générale de l'UICN sur l'acidification des océans qui clarifie le mandat de l'UICN sur cette problématique.

L'approche proposée permet également à l'UICN de soutenir la réalisation de plusieurs objectifs du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention pour la biodiversité.

Approche et résultats

L'approche de l'UICN concernant le changement climatique se base sur le principe que des solutions basées sur la nature existent pour mettre en œuvre des politiques de mitigation et d'adaptation. L'UICN travaillera en suivant une double approche – influencer les politiques pour y intégrer des solutions basées sur la nature tout en démontrant leur efficacité sur le terrain. Pour appuyer son travail, l'UICN continuera à produire des connaissances relatives aux effets du changement climatique sur la biodiversité et mettra en œuvre des solutions qui respectent les droits des groupes vulnérables, notamment des peuples autochtones et des femmes.

Résultat global 3.1: Encourager les solutions basées sur la nature

L'UICN continuera à influencer les négociations de la CCNUCC et les politiques et plans nationaux encourageant les solutions basées sur la nature pour la mitigation et l'adaptation au changement climatique. Elle insistera particulièrement sur les pays possédant des écosystèmes sensibles aux solutions basées sur la nature, notamment ceux abritant de vastes forêts et des mangroves.

Résultat global 3.2: Mettre en œuvre des solutions basées sur la nature pour l'adaptation et la mitigation

Dans les pays où l'UICN favorise les politiques et les plans favorables aux solutions basées sur la nature, l'UICN pilotera des initiatives qui démontreront les meilleures pratiques sur le terrain. Il est crucial que l'Union s'attache à protéger les droits des groupes vulnérables, notamment des groupes autochtones et des femmes.

Résultat mondial 3.3: Évaluer l'effet du changement climatique sur la biodiversité

Pour soutenir les politiques et les résultats pratiques ci-dessus, l'UICN continuera à étudier et à affiner la compréhension de la façon dont le changement climatique affecte la biodiversité. Cela profitera à tous les professionnels travaillant sur les questions de changement climatique et soulignera, auprès de la communauté mondiale de la conservation, les domaines d'action les plus pressants.

Domaine thématique de Programme : Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire

Actuellement, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Du fait de la croissance de la population et de l'expansion des systèmes de production alimentaire, les écosystèmes sont soumis à une pression croissante alors qu'ils sont précisément à la base de ces systèmes. Les décisions relatives au développement de la production alimentaire et à la conservation de la biodiversité sont de plus en plus entremêlées.

Il est donc vital de réconcilier ou de valoriser ces deux questions essentielles pour offrir des solutions basées sur la nature permettant d'améliorer la sécurité alimentaire.

Justification

La population et la demande croissante sur les systèmes de production alimentaire influencent les décisions relatives à l'utilisation des sols et donc la biodiversité. Dans son travail sur la conservation de la biodiversité qu'elle réalise depuis des décennies, l'UICN s'attache à démontrer l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques sur le bien-être humain, notamment sur les moyens de subsistance des populations rurales pauvres.

Les Membres de l'UICN ont donné un mandat solide à l'UICN, avec plus de 40 Résolutions faisant explicitement référence à la sécurité alimentaire, à la production alimentaire et à l'importance d'écosystèmes naturels sains pour le maintien de nombreux systèmes alimentaires.

L'UICN a également un rôle à jouer afin de démontrer à quel point la biodiversité sous-tend les Objectifs du millénaire pour le développement, notamment le septième objectif (garantir la durabilité environnementale) et le premier, sur l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim.

Approche et résultats

Le travail de l'UICN sur la sécurité alimentaire, tout comme sur le changement climatique, cherche à améliorer les connaissances sur la relation entre les écosystèmes et la sécurité alimentaire, faire connaître les solutions basées sur la nature et s'assurer que les politiques et les actions prennent en compte cette connaissance. L'UICN possède une expertise inégalée dans le débat sur la sécurité alimentaire, grâce notamment à sa perspective écosystémique – ce qui fait défaut aux autres organisations.

Résultat global 4.1: Utiliser la nature comme solution

Il est vital que les questions relatives aux écosystèmes soient présentes dans le programme d'action sur la sécurité alimentaire, et que les questions et les solutions soient bien comprises par les décideurs politiques. L'UICN ciblera un petit nombre de processus politiques internationaux et travaillera avec plusieurs pays sensibles afin de faire le lien, en politique, entre écosystèmes et sécurité alimentaire.

Résultat mondial 4.2: Mettre en œuvre des solutions basées sur la nature

Pour influencer les politiques, le travail devra en partie démontrer comment gérer les écosystèmes pour en faire profiter la sécurité alimentaire. L'UICN génèrera un ensemble persuasif de preuves afin de montrer que la nature, dans les faits, offre de réelles solutions. Comme toujours, l'UICN gèrera les activités sur le terrain en veillant à protéger les droits des groupes vulnérables.

Résultat mondial 4.3: Politique et action dans le domaine de la conservation qui améliore la sécurité alimentaire

L'UICN s'attachera à faire comprendre à la communauté de professionnels de la sécurité alimentaire le rôle de la biodiversité dans la sécurité alimentaire, et veillera aussi, aidée de ses Membres et de ses autres partenaires, à ce que la communauté des professionnels de la conservation supporte les besoins nécessaires à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Domaine de Programme thématique : Une économie mondiale plus verte

Nous vivons des temps difficiles pour l'économie mondiale. Cependant, les crises économiques et financières des cinq dernières années ont donné un nouvel essor à la transition vers des formes plus durables de développement économique, comme le montre la popularité grandissante de l'économie verte.

Les discussions initiales sur l'économie verte portaient sur le changement climatique et le besoin d'adopter un modèle de développement faible en carbone. Actuellement, l'accent est mis sur l'efficacité des ressources et les énergies renouvelables pour rendre l'économie plus verte.

La réduction des émissions mondiales de CO₂ est bien sûr essentielle ; cependant, l'économie verte porte aussi sur la gestion efficace et durable des ressources naturelles par et pour les personnes directement dépendantes de la terre, de l'eau, des forêts, des cultures et autres biens que la nature leur offre pour leur subsistance. Sans oublier les opportunités professionnelles et commerciales qu'offre cette nouvelle économie verte.

L'étude de *l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité* (TEEB), initiée en 2007 par le G8 et cinq gouvernements de grandes économies émergentes, constitue à cet égard une importante contribution. Cette étude révèle la valeur économique considérable de la biodiversité et des services écosystémiques. Mais elle illustre surtout l'éventail de mécanismes politiques et commerciaux utilisés pour « internaliser » les valeurs de la biodiversité dans les prises de décisions publiques et privées.

Justification

Les gouvernements utilisent de plus en plus des incitations économiques pour réduire les dommages environnementaux et encourager l'économie verte. Les producteurs sont davantage conscients des impacts environnementaux de leurs activités et quelques entreprises cherchent à prendre un avantage concurrentiel en dépassant le seuil minimum requis par la loi. Le développement des marchés verts et les préoccupations croissantes sur la durabilité conduisent davantage d'investisseurs à chercher des biens et des opportunités 'verts'.

Les Membres de l'UICN ont approuvé de nombreuses résolutions portant sur les secteurs économiques et les politiques dépendants de la biodiversité, et ceux possédant une forte empreinte sur la biodiversité.

La conservation et la restauration des écosystèmes est essentielle pour atteindre des objectifs économiques fondamentaux tels que l'augmentation de la productivité, la réduction des coûts et des risques ou l'augmentation des bénéfices. Le défi pour l'UICN dans les prochaines années est donc de démontrer clairement dans quelle mesure la conservation de la nature contribue au développement économique et à la réussite commerciale, et dans quelle mesure l'économie verte contribue à la conservation de la biodiversité. Les principales priorités incluent la définition et la promotion d'objectifs ambitieux, d'indicateurs robustes et de mécanismes crédibles d'assurance afin de s'assurer que l'économie verte entraîne des actions concrètes et des progrès mesurables dans la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et le partage plus équitable des coûts et des bienfaits.

Approche et résultats

Se basant sur les progrès récents dans la génération de connaissances et la sensibilisation du public sur les valeurs économiques de la biodiversité (par exemple, l'étude TEEB), le temps est venu pour l'UICN de se concentrer sur des solutions pratiques intégrant la valeur des écosystèmes dans l'économie. Les travaux de l'UICN dans ce domaine visent à combler les lacunes existantes en matière de connaissances, de capacité et de mise en œuvre, lesquelles empêchent aujourd'hui d'atteindre une économie verte durable.

L'approche inclura les points suivants : (1) développer les arguments économiques en faveur de la biodiversité ; (2) montrer l'économie verte dans la pratique : politique publique et comportement des entreprises ; (3) rendre plus verts les comptes et les plans nationaux en valorisant les services écosystémiques ; (4) développer les opportunités économiques basées sur la biodiversité par le biais des marchés pour les biens et services écosystémiques et des systèmes de compensation de la biodiversité ; (5) garantir l'équité et la sécurité des moyens de subsistance dans les concepts de l'économie verte ; et (6) présenter des solutions basées sur la nature pour favoriser le développement économique.

Dans son Programme 2013-16, l'UICN définira, mettra au point et diffusera des solutions basées sur la nature pour répondre aux défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement durable.

Résultat global 5.1 : Renforcer les solutions basées sur la nature pour améliorer le développement économique et la gestion des risques

L'UICN fournira des approches inclusives et pratiques pour rendre l'économie plus verte, en réduisant les vulnérabilités et en gérant les risques économiques grâce à la gestion, la restauration et la surveillance des écosystèmes. Ces solutions basées sur la nature : (1) offriront une solution efficace aux principaux défis mondiaux, en utilisant la nature ; (2) offriront des avantages pour la biodiversité grâce à des écosystèmes diversifiés et bien gérés ; (3) seront économiquement plus avantageuses que les autres solutions ; (4) seront facilement explicables et communiqués de façon convaincante ; (5) seront mesurés, vérifiés et reproduits ; et (6) respecteront et renforceront les droits des communautés sur les ressources naturelles.

Résultat mondial 5.2 : Renforcer les opportunités économiques basées sur la biodiversité et garantir un impact positif net des investissements sur la biodiversité

Dans son engagement avec le secteur privé, l'UICN voit « l'impact positif net » sur la biodiversité comme une façon de rendre les investissements et le développement des infrastructures plus verts. L'UICN travaillera avec un petit nombre d'organismes du secteur privé pour concevoir et mettre en œuvre des outils, des normes et des mécanismes qui transformeront l'impact de l'activité

économique sur la nature. En associant prévention, mitigation et compensation, une opération spécifique du secteur privé peut et doit avoir un impact positif net sur un domaine de la biodiversité et des moyens de subsistance dépendants de la biodiversité.

Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-16

La nature ambitieuse du Programme 2013-16 requiert de l'UICN qu'elle soit hautement efficace et qu'elle tire profit des efforts combinés de ses trois constituantes – Membres, Commissions et Secrétariat. À cet égard, le Secrétariat, qui facilite le travail de l'Union, est réorganisé autour d'un nouveau modèle économique provisoire, d'une structure organisationnelle et d'une nouvelle approche pour travailler tous ensemble, dans le cadre de la Charte Un seul Programme.

Le nouveau modèle économique met l'accent sur trois lignes d'activités autour desquels l'UICN sera organisée : générer et utiliser la connaissance, fournir des résultats sur le terrain et mobiliser l'Union. Ces trois lignes d'activités auront chacune leur propre façon de trouver leurs ressources, de produire et de communiquer leur succès. Différentes composantes de l'UICN auront différentes responsabilités pour s'opposer au modèle économique dominant, et la structure organisationnelle est réorganisée pour refléter cette volonté.

Les priorités du modèle économique sont issues du Programme de l'UICN. En agissant dans le cadre de la Charte Un seul Programme, le potentiel de l'UICN sera débloqué. Les trois parties – Membres, Commissions et Secrétariat – agiront comme une seule, dans les mots et dans les actes, et veilleront à ce que l'UICN génère la connaissance et fournisse des résultats et des services de niveau mondial qui soutiennent la biodiversité et encouragent le développement durable de la planète.